À toutes les étapes...

...Le gestionnaire de clause sociale accompagne l'acheteur public, l'entreprise prestataire et le salarié en insertion dans toutes les étapes de mise en œuvre de la clause sociale : avant, pendant et après l'exécution du marché.

AVANT LE MARCHÉ



Acheteur

- Choix des marchés et du type de clause,
- Calibrage des objectifs et rédaction de la clause,
- Notation de l'offre « insertion » des entreprises.
- Aide au sourcing.



Entreprise

- Sourcing.



Demandeur d'emploi

- Mobilisation du réseau pour anticiper le recrutement.

PENDANT LE MARCHÉ



Acheteur

- Suivi d'exécution,
- Comptabilité des heures travaillées.



Entreprise

- Définition du poste à pourvoir,
- Recherche de candidats,
- Choix des options d'embauche,
- Contrôle d'éligibilité du personnel,
- Mise en relation avec les structures d'insertion.



Demandeur d'emploi

- Infos des postes à pourvoir,
- Vérification et suivi des engagements des entreprises : tutorat, formation, suivi socioprofessionnel.

APRÈS LE MARCHÉ



Acheteur

- Bilan et évaluation d'impact.



Entreprise

- Suivi du candidat pour une intégration durable en entreprise.



Demandeur d'emploi

- Si non embauche en entreprise, construction d'un parcours professionnel vers d'autres emplois.

Mis à jour le 27 février 2025